

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## La Baie des Rois va se doter d'un complexe hôtelier haut de gamme

MSM  
Libreville/Gabon

Le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), ses filiales la Façade maritime du champ triomphal (FMCT), société d'aménagement urbain, Luxury Green Resorts (LGR), opérateur touristique gabonais, d'une part, et le groupe Kasada, d'autre part, ont signé le 2 août dernier, un partenariat pour le développement d'hôtels au Gabon.

À travers cet accord, le FGIS, la

FMCT, LGR et Kasada, la plateforme d'investissement dédiée au secteur hôtelier en Afrique, répondent à l'ambition de renforcer l'attractivité du territoire et de dynamiser l'économie gabonaise. Avec un portefeuille aujourd'hui de dix-huit (18) hôtels sur huit (8) marchés africains, Kasada interviendra dans l'identification, l'évaluation, la structuration et le pilotage de projets hôteliers au Gabon, de leur conception jusqu'à leur réalisation.

Parmi les projets qui seront à l'étude dans le cadre de cette col-



Photo: AEE

**La Baie des Rois va accueillir un complexe hôtelier de grand standing.**

laboration, figure en priorité celui du complexe hôtelier haut de gamme prévu sur la zone nord du site de la Baie des Rois. Il répondra aux besoins croissants identifiés en matière d'urbanisme, de tourisme d'affaires et de loisirs et proposera des services innovants aux usagers à la recherche

d'expériences uniques et locales. Novateur sur le plan architectural et environnemental, l'hôtel privilégiera les matériaux durables, le traitement des eaux et l'utilisation d'énergie verte selon les standards internationaux.

" Ce projet s'inscrit dans notre stratégie globale de développe-

ment d'infrastructures durables axée sur la valorisation de notre capital naturel. La construction d'un complexe hôtelier respectueux de l'environnement mettra en avant des solutions bas carbone ", a indiqué Akim Mohamed Daouda, Administrateur-directeur général du FGIS.

## Efficacité énergétique : le Gabon élabore son plan d'actions



Photo: AEE

**Vers un plan d'action sur l'efficacité énergétique.**

CNB  
Libreville/Gabon

Le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, à travers la Direction générale de l'énergie (DGE), a soumis en 2019, avec la collaboration du Conseil national climat (CNC), une requête de financement auprès du Fonds vert pour le climat (GCF), en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement des projets d'efficacité énergétique au Gabon avec comme administrateur de crédit agent fiduciaire du GCF, la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Un atelier de lancement de l'étude relative à cette stratégie a donc été organisé conjointement, jeudi dernier à Libreville, par le ministère de l'Énergie, le CNC et la CDC. À en croire les organisateurs de l'atelier, cette étude, financée sous forme de subvention par le Fonds vert pour le climat à hauteur de 249 millions de FCFA, est la contribution du secteur de l'énergie à l'effort global de lutte contre

les changements climatiques, dans le cadre du Plan national climat, notamment sur le volet atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Elle consiste, entre autres, à réaliser un audit énergétique dans les secteurs transports, industries et bâtiments publics ; faire un benchmark des meilleures pratiques d'efficacité énergétique sur les pays présentant les similarités avec le Gabon ; renforcer les capacités des acteurs nationaux en audit énergétique et en élaboration de note conceptuelle suivant les procédures du GCF.

À ce jour, le projet a connu des avancées significatives, notamment avec le décaissement de la première tranche à la CDC ; la mise en place du comité efficacité énergétique composé de 12 experts dont 5 issus de la DGE et 7 des secteurs des transports, de l'industrie et des bâtiments publics. À souligner que les travaux de cet atelier ont été lancés par le secrétaire général du ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Jeannot Kalima.

## ITIE : présentation du recueil des textes législatifs et réglementaires

ENA  
Libreville/Gabon

Le recueil des textes législatifs et réglementaires du secteur extractif ainsi que le Répertoire national des acteurs des industries extractives (mines, pétrole et gaz) ont fait l'objet d'une présentation devant la presse et les représentants des administrations partenaires lors d'une cérémonie organisée par l'ITIE-Gabon (Initiative pour la transparence dans les industries extractives-Gabon).

Un ensemble de documents comprenant toutes les dispositions légales régissant ce domaine d'activités très important auquel l'État accorde énormément d'intérêt. Le " Point focal du collège de l'administration publique " de l'ITIE-Gabon, Styve Abessolo, a motivé cette publication par le constat selon lequel " le secteur des industries extractives est suffisamment encadré par des textes législatifs et réglementaires souvent méconnus du grand public." Il s'agissait donc de remédier à



Photo: AEN

**Les exposants lors de la présentation des textes législatifs et le répertoire national des acteurs du secteur.**

cette lacune informationnelle en même temps que l'on répond aussi à " l'Exigence 2.1 de l'ITIE " selon laquelle les pays membres doivent effectuer " une description juridique et de la fiscalité applicable aux industries extractives ". Sur ce dernier point, de nombreux panélistes (Mines, Impôts, Douanes, Comptabilité publique et Trésor, etc.) ont décliné leurs rapports respectifs sur l'activité des industries extractives pour expliquer les différentes actions menées soit dans le cadre de l'imposition fiscale, soit dans l'application des instruments internatio-

naux de lutte contre la corruption. Le tout, il faut le dire, concourant à l'efficacité dans la transparence dans les industries extractives. En 45 pages, le Recueil et le Répertoire comprennent trois grandes parties : le " secteur extractif : Mines " (textes législatifs et réglementaires, décrets, arrêtés, circulaires et communiqués) ; " Autres administrations parties prenantes " (bonne gouvernance et lutte contre la corruption, instruments régionaux de lutte contre la corruption, etc.) et " Répertoire national des acteurs des industries extractives ".